



Communiqué de presse



Le 14 avril 2020

COVID-19 Bilan du week-end pascal

Les forces de sécurité ont été très mobilisées en Ariège durant ce week-end pascal où une forte fréquentation et de nombreux déplacements étaient redoutés.

Zone gendarmerie

130 gendarmes ont été engagés chaque jour de vendredi à lundi pour des contrôles sur le terrain. Depuis le 17 mars plus de 63 000 contrôles de personnes ont été réalisés. Le nombre d'infractions relevées est en augmentation depuis 6 jours : un tiers de plus chaque jour. Des personnes ont ainsi été verbalisées alors qu'elles se rendaient à des repas de famille. Seuls deux touristes venant d'autres départements pour rejoindre leurs résidences secondaires ont été contrôlés.

Le nombre de violences intra-familiales augmente avec notamment des disputes au sein du couple ou des problèmes relationnels avec les enfants.

Une vigilance accrue a été portée durant ce week-end de Pâques sur le contrôle des excès de vitesse avec une quarantaine d'infractions relevées dont un grand excès de vitesse à 144 km/h sur une route limitée à 80 km/h. La diminution sensible du trafic routier incite en effet certains automobilistes à rouler plus vite.

Zone police

85 policiers étaient sur le terrain durant ce week-end au cours duquel 1763 contrôles ont été effectués. Le nombre de procès-verbaux reste stable malgré une augmentation des déplacements, notamment pour de petits achats.

Comme en zone de gendarmerie, la baisse du trafic routier entraîne des comportements dangereux de la part des automobilistes. Les contrôles de vitesse ont donc été renforcés et ont donné lieu à la verbalisation de 60 infractions à la vitesse ce week-end.

La mobilisation des forces de sécurité va se poursuivre jusqu'au 11 mai 2020 sur le contrôle des mesures destinées à limiter la propagation du virus.

Service départemental d'incendie et de secours

La plateforme d'appels d'urgence : 15/18/112/3966, qui a reçu plus de 1300 appels depuis le début de l'épidémie voit son activité baisser avec seulement 45 appels ce week-end, pour des régulations médicales liées au COVID19. Elles ont donné lieu en moyenne à 4 transports de cas suspects par jour vers les centres hospitaliers.

Le service départemental d'incendie et de secours, avec notamment son service de santé et de secours médical, poursuit sa préparation, sous l'autorité conjointe de la préfecture et de l'agence régionale de santé, pour participer aux éventuelles opérations de dépistage en particulier au profit des personnes âgées et appuie les centres de consultations COVID19 au 05 34 140 140 dans tout le département.

Prorogation des arrêtés préfectoraux de lutte contre la propagation du virus

Les arrêtés préfectoraux pris dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus seront prorogés jusqu'au 11 mai prochain : interdiction de déplacement sur les sites de loisirs, sentiers de montagne et de randonnée, interdiction de location à usage touristique et interdiction de marchés couverts ou de plein vent (sauf marchés bénéficiant de mesures dérogatoires).

Service départemental de la communication interministérielle

pref-communication@ariefge.gouv.fr

[Facebook](#) [Twitter](#)

